

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DE COMMERCE DE GROS N°3044 DU 20.06.07**

Etaient présents :

Collège Employeurs :

Membres Titulaires : Mme Groisy (UNCGFL), MM. Flipo (FNAS), Kitous-Orsini (Vice-président de la CPNEFP 3044), Koubbi (FNCPLA), Mongin (FGMEE)

Membres suppléants : Mmes Behr (FEDA), Peluso (FND)

Membres représentés : M. Hervouet (Fenscopa) donne pouvoir à M. Kitous-Orsini qui l'accepte

Collège salariés :

Membres titulaires : MM. Argence (CFTC), Bohr (CGT), Bourne (CFDT), Chiaroni (CFTC), Musté (FGTA FO), Nakonezy (CGT), Perramant (CFDT), Trannois (Président de la CPNEFP)

Membres suppléants : Mme Lecot-Lothoré (FGTA FO)

Participants extérieurs : Mme Grosset (OCI), M. Mourgue-Molines (Intergros)

Calendrier des prochaines réunions:

Mercredi 5 septembre 2007

Mercredi 7 novembre 2007

Mardi 8 janvier 2008

Mardi 4 mars 2008

Mercredi 14 mai 2008

Mercredi 25 juin 2008

L'ensemble de ces réunions a lieu à 14 heures

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2007

Le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2007 est approuvé.

2. Bilan de l'activité de la CPNEFP en 2006

Synthèse des actions menées par la CPNEFP

M. Kitous-Orsini présente la synthèse des actions menées par la CPNEFP en 2006.

Etat des lieux par Intergros sur les périodes de professionnalisation

Mme Grosset présente un état des lieux au 1^{er} semestre 2007 des périodes de professionnalisation rendues prioritaires par la CPNEFP.

M. Kitous-Orsini demande si les forfaits de prise en charge fixés par la CPNEFP correspondent bien aux coûts réels et aux ressources de la professionnalisation.

Mme Grosset indique que l'analyse de coûts ne peut avoir lieu qu'une fois les formations finies. Des chiffres pourront donc être fournis qu'à la fin de l'année.

Une projection a été effectuée et les ressources devraient correspondre même s'il y a une progression sur le deuxième semestre 2007.

M. Kitous-Orsini fait observer qu'il n'y a eu que deux formations suivies pour la création ou la reprise d'entreprise et que cela résulte certainement du fait que l'avis n'est pas assez explicite. Il rappelle que

la discussion avait porté non seulement sur les dirigeants d'entreprise mais aussi sur les cadres se destinant à une responsabilité d'établissement. Or l'avis qui a été rendu ne permet de financer des formations que pour les salariés qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise et non d'un établissement.

Mme de Boischevalier explique qu'il s'agit d'un problème de public : l'avis rendu par la CPNEFP vise les formations destinées aux salariés qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise, ce qui correspond au public visé par l'accord de branche. Or, dans le cadre de la période de professionnalisation, la CPNEFP peut rendre un avis sur les actions de formation mais pas sur les publics qui relèvent de l'accord de branche.

Un projet d'avis est distribué.

M. Chiaroni indique que s'il s'agit de formation en gestion ou management, cela doit avoir lieu sur le plan et non sur la période.

M. Nakonezy ajoute qu'il faut modifier la rédaction.

Une nouvelle proposition sera faite pour la prochaine réunion.

Mme Grosset indique que l'enquête emploi formation, qui devait être présentée initialement lors de cette réunion, a été faite mais un certain nombre d'écarts a été constaté par rapport aux données qui existaient avant de par les statistiques publiques. Elle ajoute qu'elle souhaite comprendre la raison de ces écarts avant de présenter l'enquête. Elle a pour cela organisé une réunion avec le Cereq mais celle-ci ne peut avoir lieu en juillet, c'est pourquoi elle a proposé à MM. Trannois et Kitous-Orsini de présenter l'enquête avec les explications en septembre, ce qui a été accepté.

3. Présentation par l'OCI d'un support de communication sur les titres professionnels

Mme Grosset présente le chemin de fer de la plaquette sur les titres professionnels.

M. Bohr soulève le problème de la diffusion d'un tel support et se demande comment faire pour qu'une majorité de salariés puisse accéder à cette information et plus largement à celles sur la formation professionnelle.

Il est décidé de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

M. Mourgue-Molines propose de regarder ce qui se fait dans d'autres branches et de transmettre à la CPNEFP.

La proposition de plaquette sur les titres professionnels est soumise au vote.

Liste des votants : Mmes Behr, Groisy, Peluso, MM. Flipo, Hervouet (pouvoir), Kitous-Orsini, Koubbi, Mongin, Argence, Bohr, Bourne, Chiaroni, Musté, Nakonezy, Perramant, Trannois

Votes exprimés :

14 pour : Mmes Behr, Groisy, Peluso, MM. Flipo, Hervouet (pouvoir), Kitous-Orsini, Koubbi, Mongin, Bohr, Bourne, Musté, Nakonezy, Perramant, Trannois

2 abstentions : MM. Argence, Chiaroni

0 contre

La plaquette est validée.

4. Discussion sur le choix des métiers pour les CQP

M. Trannois rappelle que 4 métiers ont fait l'objet d'une étude d'opportunité : chauffeur-livreur, attaché commercial/technico-commercial, vendeur/télévendeur, magasinier/préparateur de commandes. Désormais, il faut déterminer combien de CQP vont être construits dans un premier temps.

Après discussion, il est proposé de partir sur 3 CQP sur les métiers de la vente :

- vendeur comptoir/conseil/salle d'exposition,
- télévendeur,
- attaché commercial/technico-commercial avec option acheteur-vendeur sur le carreau.

Cette proposition est mise au vote :

Liste des votants : Mmes Behr, Groisy, Peluso, MM. Flipo, Hervouet (pouvoir), Kitous-Orsini, Koubbi, Mongin, Argence, Bohr, Bourne, Chiaroni, Musté, Nakonezy, Perramant, Trannois

Votes exprimés :

13 pour : Mmes Behr, Groisy, Peluso, MM. Flipo, Hervouet (pouvoir), Kitous-Orsini, Koubbi, Mongin, Bohr, Bourne, Musté, Nakonezy, Perramant.

1 abstention : M. Trannois

2 contres : MM. Argence, Chiaroni

Cette proposition est acceptée.

5. Questions diverses

Mme Grosset demande si la CPNEFP est d'accord pour que les référentiels métiers soient mis en ligne sur le site de l'OCI.

La CPNEFP approuve à l'unanimité.

La prochaine réunion de la CPNEFP est le 5 septembre à 14h, avec à l'ordre du jour :

- la présentation par l'OCI des résultats de l'enquête emploi-formation,
- la présentation par l'OCI de son site Internet
- la présentation de la version définitive de la plaquette sur les titres à finalité professionnelle
- réflexion sur la diffusion de l'information en matière de formation professionnelle auprès des salariés
- projet d'avis sur les formations préparant à la responsabilité d'un établissement.

Le président
Claude Trannois

Le vice-président
Jean-Charles Kitous-Orsini